

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 18 novembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 <b>Délibération n° 59_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, Christophe VADON, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Yanis ETHEVE, Céline GEORG,  Secrétaire de séance : Christophe VADON</p>

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA FOUINE**

Carole ETTORI indique que pour équilibrer les comptes du BBQ citoyen organisé par la municipalité (recettes 1153 €; dépenses 1853.94 €), il y a lieu de faire une subvention exceptionnelle à l'association La Fouine d'un montant de 700.94 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition et accorde une subvention exceptionnelle de 700.94 € à l'association la Fouine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christophe VADON</p>
--	---	--

